

TRY  
**BLACK HORSE**  
ALE  
100 Years of Brewing  
Experience behind it

**Le Monde  
Ouvrier**



**The Labor  
World**

DRINK  
**DOW'S ALE**  
Standard of Strength  
and Quality

Rédaction: 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone: Lancaster 5361

## L'ordonnance du salaire raisonnable cause des appréhensions

L'Ordonnance No 4, de l'Office des salaires raisonnables, cause un véritable émoi, tant chez les ouvriers que dans les cercles patronaux. Ces derniers sont sous l'impression — et peut-être avec raison — que cette Ordonnance va bouleverser leur industrie ou commerce, surtout avec la question du prix et demi à être payé pour les heures supplémentaires, qui, dans un cas, les magasins de détail, commencent à partir de 54 heures, dans l'autre, les établissements industriels et commerciaux (mais non de détail), une fois les 48 heures de travail accomplies, et enfin après 40 heures pour les employés de bureaux, de banque, etc. Ils prétendent que, dans nombre de cas — sinon la grande majorité — les salaires actuellement payés sont de beaucoup plus élevés — parfois le double et le triple — des salaires raisonnables (?) fixés par ladite Ordonnance, et que leurs employés jouissent de toutes sortes d'avantages qui auraient dû être tenus en ligne de compte: vacances annuelles payées d'une ou deux semaines, aucune retenue pour perte de temps causée par la maladie ou autres cas fortuits, etc.; et, de ce fait, ils trouvent injuste qu'on les oblige à payer du prix et demi après 40, 48 ou 54 heures, ou même lorsque l'employé fera moins de 30 heures par semaine.

Plusieurs cas nous ont été rapportés — car le nombre de demandes d'informations faites à nos bureaux est énorme, notre téléphone ne cesse de sonner du matin au soir, et pour cause — donnez l'explication que vous voudrez. Un cas, entre autres, un bureau d'affaires, emploie six employés — hommes et femmes — tous gagnent de \$20 à \$40 par semaine. Les heures de travail sont en moyenne de 42 heures par semaine, quoique durant une certaine période de l'année, — soit environ trois mois — il se fait moins de 30 heures de travail par semaine; tandis que pour une autre période de trois mois, cela monte à environ 50 heures par semaine. Les employés, nous dit-on, sont satisfaits de cet arrangement car, en fin d'année, le total global des heures de travail s'équilibre par une moyenne de 40 heures par semaine. L'employeur est furieux parce qu'il devra payer du prix et demi lorsque ses employés ne feront pas trente heures de travail par semaine et encore du temps et demi quand ses employés feront plus de 40 heures; alors il se propose de suspendre la plus forte partie de son personnel durant les trois mois de morte saison.

Un autre patron nous demande si le temps et demi doit être basé sur le salaire réel payé à ses employés ou s'il peut être établi sur le taux des salaires fixés par l'Ordonnance. Nous le référons à la troisième partie de l'Ordonnance qui dit:

### Dispositions et règles supplémentaires — Article 1 — Heures de travail

A. — Sauf une disposition spéciale au contraire, les taux de salaire fixés ci-dessus sont établis pour une période de quarante-huit heures par semaine. Tout travail supplémentaire à 48 heures dans une semaine doit être rétribué à raison d'une fois et demie le salaire fixé par l'ordonnance.

B. — Le salaire à taux et demi doit aussi être payé: (a) lorsque le travail d'un employé n'est requis que pour moins de trente heures (30) en une semaine et (b) dès que chaque jour, il aura travaillé au-delà de dix heures (10) ou moins de quatre (4).

Cela ne laisse aucun doute, si un ouvrier gagne un salaire horaire de 60 cents, son taux et demi sera de 60 cents plus 13 cents, soit 73 cents, au lieu et place de 90 cents si l'Ordonnance avait stipulé que le taux de prix et demi serait payé sur le salaire réel de l'employé. Il paraîtrait qu'une opinion aurait été exprimée par un des hauts placés de l'Office des salaires raisonnables, que dans un cas semblable, tout ce que l'Ordonnance peut exiger ce serait un salaire de 39 cents pour chaque heure supplémentaire, soit moins pour les heures supplémentaires que pour les heures régulières. Ceci doit être une erreur car autrement ce serait contre tout bon sens.

Du côté des ouvriers, beaucoup de ceux qui gagnent plus que le salaire fixé par l'Ordonnance craignent que certains patrons profiteront de cette circonstance pour baisser les salaires ou pour mettre à pied une partie de leur personnel pour engager d'autres employés aux salaires de l'Ordonnance. Nous ne croyons pas que ces plaintes soient fondées; il y a toutefois un moyen radical, mais très simple, de faire face à cette situation éventuelle: que tous les salariés rejoignent au plus vite les rangs des unions ouvrières, ils pourront alors se servir de leur force économique pour obtenir des salaires équitables et de meilleures conditions de travail sans recourir à toute cette législation de pacotille qui, somme toute, n'a été adoptée que par le fait que trop d'ouvriers avaient méconnu ce grand principe: « Aide-toi et le ciel t'aidera ».

SOCIUS.

On prétend, en certains milieux soi-disant bien informés, qu'une nouvelle crise économique est à nos portes! Evidemment ces milieux privilégiés n'ont sans doute pas encore connu la crise actuelle, sans quoi ils parleraient moins d'une crise nouvelle et plus d'une aggravation de la crise actuelle.

Nous sommes, en effet, en pleine crise économique. Il se peut que ladite crise s'accroisse ou s'atténue, mais la crise n'en existe pas moins. On n'a d'ailleurs, pour s'en convaincre, qu'à observer les efforts, désespérés mais vains jusqu'ici, pour y mettre fin ou tout au moins l'enrayer en partie.

Pour les connaisseurs

**THÉ**  
502F  
**"SALADA"**

## 'Le Monde Ouvrier' et l'élection de St-Henri

Plusieurs de nos amis de cette circonscription électorale nous ayant demandé quelle attitude nous comptons prendre au cours de la présente campagne, nous avons le devoir de leur répondre, ici même, que *Le Monde Ouvrier* ne peut, ne doit prendre aucune attitude en la matière.

En effet, comme il n'y a pas de candidat ouvrier sur les rangs, c'est-à-dire un candidat faisant partie du Travail Organisé ou étant dûment endossé par lui, nous ne pouvons, dans les circonstances, que recommander à tous nos amis de la division Saint-Henri de voter selon les dictées de leur conscience de citoyens libres et éclairés.

LA REDACTION.

## LA DELEGATION A QUEBEC

L'Exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, accompagné d'une nombreuse délégation de représentants des Conseils des Métiers et du Travail de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Saint-Hyacinthe, ainsi que de délégués des unions locales, tant internationales que fédérales, sera reçu par l'hon. M. Duplessis, premier ministre, entouré des membres de son cabinet, mercredi, 19 janvier courant, à 10 heures 30 du matin, dans la salle de réunion du Conseil des ministres, en l'hôtel du gouvernement, à Québec.

Cette délégation partira de Montréal, gare Windsor, par le train de 9 heures du matin, mardi, le 18 courant. Les délégués sont donc priés, sans autre avis, de se rendre à la gare vers 8 heures 45. Là, M. Dupont, représentant spécial du Pacifique Canadien, se tiendra à leur disposition pour leur vendre des billets, aller et retour, à prix particulièrement réduit. Cependant, cette réduction n'est consentie qu'à la condition expresse qu'il y ait au moins 25 délégués partant ensemble.

Les intéressés sont également informés que des arrangements spéciaux ont été faits avec l'administration du Château Frontenac quant au séjour de la délégation en la vieille capitale.

Les délégués sont instamment priés d'assister à la remise officielle, par le confrère Tallon, secrétaire-trésorier du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, de la Charte constituant la Fédération Provinciale du Travail de la province de Québec. Au cours de cette même assemblée, dont l'importance n'échappera sans doute à personne, il sera également procédé à l'installation des officiers de la Fédération. Cette réunion aura lieu à Québec, 110, rue du Pont, aux quartiers généraux du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis, à 8 heures précises du soir, le 18 janvier.

Qu'on se le dise, car il y va de l'intérêt du Travail Organisé.

## LA PRESENTATION OUVRIERE A OTTAWA

Au moment d'aller sous presse, nous sommes informés que l'Exécutif général du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, accompagné d'une imposante délégation du mouvement ouvrier organisé, vient d'être reçu, en audience particulière, par le très hon. Mackenzie King, premier ministre du Dominion, ainsi que par tous les ministres de son cabinet.

L'Exécutif a soumis au cabinet fédéral un agenda des plus fournis, comprenant des questions d'importance vitale pour la classe ouvrière en particulier et la population du pays en général, lesquelles questions ont été adoptées, comme chacun sait, lors de la dernière conférence annuelle de cet important corps social qui eut lieu en septembre dernier.

Nous publierons, la semaine prochaine, les principales mesures soumises aux autorités fédérales ainsi que l'agenda des projets d'ordre législatif qui sera exposé, le 19 courant, au gouvernement provincial du Québec.

## LES EMPLOYES DE TRAMWAYS VOTENT \$50 A LA F. P. DU T.

Les employés de tramways ont tenu leur première assemblée de l'année, mercredi soir, sous la présidence de M. Gérard Gagnon.

En ouvrant la séance, comme c'est une coutume établie, que le président présente ses souhaits de bonheur, de santé et de prospérité aux membres de l'union. M. Gagnon exprima donc son désir que l'année 1938 soit pour les employés de tramways fructueuse pour chacun d'eux et leurs familles.

Une question qui ne manquait pas d'intérêt et souleva une vive discussion et qui finalement tourna en une sérieuse protestation, est celle de l'inertie et de la résistance passive de la Compagnie des Tramways, relativement au remodelage du système de chauffage des tramways usagés qui, cependant, servent au transport et dont les employés se plaignent, à cause du froid qui y règne par le temps qui court, sans que l'on fasse mine d'y remédier. M. Raoul Trépanier, agent d'affaires, a été autorisé d'entrevoir les directeurs de la compagnie, à ce sujet, afin qu'une amélioration soit obtenue pour rendre les employés plus confortables, ainsi que le public voyageur.

Le rapport des archives de l'assemblée précédente indique qu'une somme de \$50

soit votée comme une aide financière à la Fédération Provinciale du Travail pour le maintien d'un secrétariat général.

La Fédération et l'exécutif provincial du Congrès des Métiers et du Travail demandent que la division 790 se fasse représenter, lors de la délégation ouvrière à Québec, les 18 et 19 janvier courant. Cette délégation sera reçue par le premier ministre auquel elle exposera les demandes législatives des ouvriers internationaux. MM. Gérard Gagnon et Léo Rettinger ont été élus à cette fonction. MM. Osias Hébert, Peter Curry et Rémi Duquette ont été élus membres du comité des finances.

L'exécutif recommande que 17 délégués soient nommés au Conseil des Métiers et du Travail. Ce sont: MM. Gérard Gagnon, Georges Gagnon, Osias Neveu, Raoul Trépanier, John Alary, Osias Hébert, Bruno Forcier, Médéric Beaudoin, J.-P. Corriveau, Peter Curry, Rémi Duquette, Albert Charrier, Charles Fontaine, Jean Brazeau, Primiano Lopa, R.-W. Watt et Jean Renaud.

Un vote de sympathies a été adopté aux familles des membres suivants décédés: A. Montreuil, Antonio Deluca; à Josephat Daigneault, Léandre Lafleur, pour la perte de leurs mères; à B. Perron, Rosario Doré, pour la perte de leurs pères; Oscar Guinard, son beau-père, et Wilfrid Martin, sa soeur. Que copie soit envoyée aux journaux, particulièrement au *Monde Ouvrier*, pour être publiée.

# Ce qui se passe dans nos unions

Par BEN. DROLET

## LES PEINTRES CONTRE UNE DICTATURE

L'Union des Peintres, local 349, s'oppose énergiquement à ce que l'on substitue le nom de conseil exécutif à celui du Conseil de district, tel que la constitution le prévoit. Cette question a soulevé un vif débat, à la première réunion de l'année, lundi soir, sous la présidence du nouveau président Jules Boulet, assisté du vice-président W. Martel.

C'est à la suite d'un rapport soumis par le secrétaire Edgar Gilbert d'un comité spécial nommé pour rétablir le Conseil de district No 5, que la discussion devint animée. On a protesté contre l'avis du secrétaire général Clarence E. Sneek, de vouloir imposer une dictature au local 349, d'appartenir à un comité conjoint ou à un comité exécutif. M. Raoul Gervais a maintenu avec emphase que le local devait s'en tenir à la loi de l'Union internationale, que le nom du Conseil de district ne doit pas être changé, invoquant que le Conseil possède sa charte et sa papeterie. Le secrétaire a été autorisé d'avertir les autorités à cet effet.

Un autre sujet qui sembla intéresser la nombreuse réunion, est celui de nommer un délégué devant accompagner la délégation de la Fédération et de l'exécutif provincial, à Québec, le 18 courant, pour la présentation du programme législatif des internationaux au Cabinet provincial. Comme on semblait douter de la nécessité de l'envoi d'un représentant, MM. Raoul Gervais et Alfred Mathieu soutinrent avec énergie que les peintres, comme les autres corps de métiers, devaient être représentés.

Finalement, après quelques explications fournies par M. Ben. Drolet, chroniqueur ouvrier du *Monde Ouvrier*, on procéda à l'élection d'un représentant. M. Arthur Renaud, agent d'affaires, reçut la faveur du vote et fut déclaré élu par le président Boulet.

La prochaine assemblée, qui aura lieu lundi, le 24 courant, sera saisie d'une demande d'aide financière par la Fédération provinciale du Travail.

## LE BRISEUR DE GREVE

Nous extrayons du *Toledo Union Leader*, la définition d'un briseur de grève. Un jour, un membre influent du clergé américain, ayant été forcé de s'associer à des briseurs de grève, pendant quelque temps, en parlait plus tard en ces termes:

«Après que Dieu», dit-il, «eut fait le serpent à sonnettes, le crapaud et le vampire, il lui restait encore de la substance putréfiée, avec laquelle il fit un gueux.» Il explique donc ici qu'un «gueux est un animal à deux pattes, avec une âme en tire-bouchon, une intelligence détrempeée et une épine dorsale faite de glu.

«Là où d'autres humains ont un coeur, lui, il porte une tumeur de principes gâtés. Quand le briseur de grève passe sur la rue, les hommes honnêtes tournent la tête, les anges pleurent et le diable ferme les portes de l'enfer, de peur qu'il y entre. Personne n'a le droit d'être gueux, tant qu'il reste un étang assez profond pour s'y noyer, ou une corde assez longue pour y pendre sa carcasse.»

L'auteur de ces justes réflexions ne craint pas d'ajouter que Judas était meilleur que ces briseurs de grève, car, au moins, il eut le courage d'aller se pendre parce qu'il avait vendu son Sauveur pour trente pièces d'argent, tandis que le briseur de grève n'a pas ce courage. Esau vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles, mais il était un traître à lui-même. Benoit Arnold vendit son pays sur la promesse d'une commission dans l'armée anglaise, celui-ci aussi était un traître à son pays, comme Judas fut un traître à son Dieu, tandis que le briseur de grève moderne vend son droit de naissance, son pays, sa femme et ses enfants et ses compatriotes pour une promesse non gardée de quelque corporation ou quelque compagnie. Donc un briseur de grève est un traître à tout son entourage. Un homme sensé et de coeur ne devrait pas être un briseur de grève.

## UN TELEGRAMME DES TYPOS AU PREMIER MINISTRE

L'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 tenait, samedi dernier, sa première assemblée de l'année. L'assistance était nombreuse et une gaieté remarquable paraissait sur toutes les figures. Au début de la séance, le président J.-W. Blaquière exprima ses vœux de santé, de bonheur et de prospérité à tous les membres présents et aux absents. La prospérité, dit-il, semble poindre à l'horizon pour l'année 1938, au sein de l'Union Typographique, parce que depuis le commencement de l'année, une vingtaine de chômeurs ont bénéficié des arrangements qui ont été conclus avec les propriétaires de journaux pour un contrat de travail qui fixe des heures de travail plus courtes et laisse les heures supplémentaires à ceux qui chôment depuis longtemps.

M. Blaquière souhaite que la confiance renaisse dans l'union pour les officiers et les membres qui sont imbus réellement du principe de la fraternité, espérant qu'ils ne laisseront pas ceux qui chôment encore dans l'abandon. Ces souhaits sincères du président reçurent de vifs applaudissements.

La séance se continua par la lecture des rapports et de la correspondance. On nota une lettre du local 176, appréciant beaucoup ce que le local 145 avait fait pour le 60e anniversaire du 176; une lettre de Colorado Springs, émanant du confrère Valmore Guertin, remerciant les officiers et les membres du local 145 de lui avoir fourni tout le confort possible à bord du train qui le conduisit au Home des Typographes. Une lettre de l'Union des Chapeliers et Casquettiers demandant l'appui des membres du 145, dans l'achat des produits revêtus de l'étiquette de l'union, fut acceptée.

Une lettre de la Fédération Provinciale du Travail, relativement à un appel financier pour le maintien d'un secrétariat permanent déjà établi, fut renvoyée au comité exécutif pour recommandation et action.

A la suite d'une communication de la Fédération Provinciale du Travail, demandant la nomination de délégués pour accompagner l'exécutif provincial à Québec, les 18 et 19 janvier, pour la présentation des demandes de législation des unions internationales au Cabinet provincial, trois délégués furent élus: MM. J.-W. Blaquière, J.-E. Gariépy et J.-Robert Guy.

Une lettre de l'Association des Maîtres-Imprimeurs de Montréal, Incorporée, informant l'Union des Typographes que cette association avait donné au ministre du Travail avis du retrait de sa signature du contrat collectif de travail, lequel contrat est l'objet d'une modification injuste à la requête des imprimeurs ruraux. On a décidé d'envoyer un télégramme au premier ministre, pour appuyer une délégation qui rencontrerait le Cabinet, le 11 janvier; les typographes exprimant le désir que le contrat collectif doit être approuvé tel que conclu entre les ouvriers et les employeurs, sans modification.

Une proposition a été adoptée remerciant le président de la Banque d'Epargne de la Cité et du District, pour l'envoi gracieux de ses calendriers de l'année 1938.

Un vote de sympathies et de condoléances a été pris debout dans un silence profond, à l'occasion de la mort du regretté John P. Slavin, trésorier de l'Union Typographique de Québec, local 302. Copie de cette résolution devant être envoyée à sa famille et à l'Union de Québec, ainsi qu'aux journaux et au *Monde Ouvrier* en particulier, pour publication.

Au début de la séance, quelques nouveaux membres furent admis.

La prochaine séance aura lieu le 5 février, alors qu'on procédera à la mise en nomination des officiers, pour le terme 1938-1939.

«La logique et le bon sens dominant à la fin les routines et les timidités; quand on envisage le chômage, c'est la réduction seule des heures de travail qui finit par s'imposer, et non pas les salaires».

## ELECTION A LA LOGE PLACE VIGER No 1086

La Loge Place Viger No 1086 de la Fraternité des Commis de Chemins de fer et de Navigation, Manutentiers de fret, Employés de gares et de messageries, a procédé à sa dernière assemblée à l'élection de ses officiers qui a donné le résultat suivant: Président, Alfred Bousquet; vice-président, Gérard Lévesque; secrétaire-correspondant et archiviste et représentant législatif, Walter Goldsack; secrétaire français, Charles Duguay; secrétaire-financier et trésorier, Jérôme Brisebois; auditeurs: Président, Lucien Jodoin; membres: G. Lévesque et C. Richer; guide, W. Locas; sentinelles, R. Hénault et A. Catellier; chapelain, H. Lafortune; comité d'organisation: Président, G. Lévesque; membres: E. Gilbert, C. Richer et J. Devine; visiteurs des malades: L. Rolland, C. Duguay; tra ducteur, Ger. Lévesque. On nomma aussi un comité qui sera chargé de procurer des soirées récréatives aux membres, composé de Henri Sénécal, président, assisté des confrères C. Richer, A. Bonvoisin, P. Berti, E. Collette et J. Brisebois. Délégués au Conseil des Métiers et du Travail: Jérôme Brisebois, J. Cairns, C. Richer.

L'installation des officiers aura lieu mercredi, le 26 janvier.

## ORGANISATEUR DES EMPLOYES DE TAVERNES EN VILLE

Pour plusieurs semaines à venir, l'Union des Employés de tavernes et de restaurants, local 200, aura la bonne fortune de profiter des services de M. Archibald Johnstone, organisateur canadien de l'Alliance internationale des Employés d'hôtels, tavernes et restaurants.

Etant présent à la première réunion de l'union, dimanche dernier, à laquelle présidait M. Nelson Fortier, qui formula ses vœux de prospérité à tous les employés de l'industrie hôtelière, M. Johnstone adressa la parole au nombreux auditoire sur la nécessité pour tous d'appartenir à l'union de leur profession. Toutefois, il se dit fier de constater, depuis son passage à Montréal il y a déjà dix mois, que le local 200 avait fait des progrès sensibles. Il prédit que d'ici la fin de l'année, le local comptera près de 800 membres. Considérant la situation précaire des employés de tavernes à Montréal, il dit qu'il était du devoir de ceux-ci de concentrer leurs efforts pour obtenir de leurs employeurs des conditions, des heures de travail et des salaires raisonnables. Si nous ne parvenons pas à faire comprendre à l'association patronale la nécessité d'une entente, ajoute M. Johnstone, nous travaillerons de toutes nos forces, avec l'appui du Travail Organisé de cette ville, à obtenir une entente individuelle avec les patrons favorables à l'union. Pour cela, il ne faut pas se départir de l'idée que tous les employés de tavernes sans exception doivent appartenir à l'union internationale, sans cela il n'y a pas de possibilité de succès.

Le président Fortier félicita l'organisateur Johnstone du discours encourageant qu'il vient de faire aux membres du local 200. Il profita de cette occasion pour donner le rapport de ses activités, déclarant que la taverne Poissant, angle des rues St-Laurent et Prince-Arthur, était maintenant organisée 100% et que les commis sont porteurs du bouton de l'union.

Au chapitre des correspondances, le secrétaire Myer Morris donna lecture d'une lettre de l'Union des Chapeliers et Casquettiers, locaux 49 et 36, demandant l'appui moral des employés de tavernes. Sur ce propos, M. Coulombe propose que l'appui désiré soit accordé, parce que c'est le devoir de tout unioniste sincère d'exiger la marque syndicale sur toutes les marchandises qu'il achète.

A la demande de la Fédération et de l'exécutif provincial, M. Nelson Fortier a été élu pour représenter le local 200, lors du pèlerinage des travailleurs à Québec, le 19 courant.

Une annonce d'un quart de page a été retenue au programme de l'Amalgamated Clothing, locaux 115 et 177, pour une soirée dansante qui aura lieu au Palais d'Or, le 11 février prochain.

Le comité exécutif a été chargé de faire une étude approfondie de l'Ordonnance de l'Office des salaires raisonnables, afin de présenter les objections nécessaires avant le 15 février.

## REUNION SOCIALE DE LA LOYAL STAR No 27

Tous les membres de la Fraternité des Wagonniers d'Amérique et leurs épouses sont invités à une réunion sociale de la Loge Loyal Star No 27, qui sera tenue à l'hôtel Windsor, dans la salle York, le 18 janvier 1938, à 8 h. 30 du soir. Cette soirée sera combinée de discours fort intéressants et d'amusements très attrayants par musique et de chant et leur est offerte gratuitement. Il y aura de nombreux prix de présence.

## NEGOCIATIONS POUR LE CONTRAT DES DEBARDEURS

Nous publions, sous toute réserve, la nouvelle que le contrat de travail des débardeurs devait être discuté mardi dernier, avec la Fédération des Armateurs du Canada. On affirme que si les propositions des débardeurs sont approuvées par les armateurs, le contrat signifiera une amélioration considérable. On sait que l'Union nationale indépendante, devenue le local 375, affiliée à l'Union internationale, est signataire du contrat de travail de la navigation océanique depuis deux ans.

On signale que le président de la Fédération des Armateurs, M. A.-L. McCallum, a adressé une lettre au président général de l'Union internationale, M. J.-P. Ryan, l'invitant à entamer immédiatement la discussion du nouveau contrat, vu l'absence probable de certains directeurs de la Fédération, à la fin de la semaine. On anticipe donc la visite de M. Ryan à Montréal, pour venir expliquer aux débardeurs, membres des locaux 373 et 375, le différend qui règne entre ces deux organismes au port de Montréal. Des renseignements seraient fournis par M. Ryan sur les décisions prises lors du dernier congrès général des débardeurs, tenu en décembre dernier, sur la question qui a tant agité cette catégorie de travailleurs depuis plus d'une année. On s'attend à des développements heureux dans cette malheureuse affaire, qui n'a certainement pas fait de bien au Travail Organisé international de cette ville.

## LES COMMIS DE TAVERNES DE QUEBEC S'ORGANISERONT-ILS ?

Les commis de tavernes de Québec tenaient une assemblée, dimanche dernier, sous l'égide du comité d'organisation du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis.

C'était M. Albert Lamonde, président du comité, qui présida et leur dit que, s'ils veulent s'organiser, les Unions internationales sont disposées à les aider. M. Louis Larose, membre du comité, expliqua les avantages que procurent les unions internationales. M. Jos. Matte, organisateur de la Fédération Américaine du Travail, rappelle que déjà, en 1934, les commis de tavernes avaient été invités à s'organiser et du fait de ne pas avoir agi immédiatement ils ont perdu beaucoup. Nous sommes encore prêts, de dire M. Matte, à vous organiser, si vous le désirez; il s'agit de vous prononcer. L'orateur appuie sur le fait que, quoique certaines organisations s'offrent à organiser tous les ouvriers à de faibles contributions, cela est impossible, car nos règlements sont faits pour protéger nos membres, tant au point de vue financier que de l'ordre. Il faut nécessairement faire payer des contributions raisonnables, afin de n'être à la merci de personne. En ce qui concerne les ententes entre employés et employeurs, nous sommes toujours prêts à coopérer avec ces derniers, en autant que l'on voudra bien traiter d'égal à égal, car notre travail est notre marchandise et nous avons le droit d'en demander un prix raisonnable.

M. Omer Fleury, président du Conseil des Métiers et du Travail, parla longuement de l'Ordonnance de l'Office des salaires raisonnables, émise récemment, et démontra qu'il est plus important que jamais de s'organiser en union sérieuse. Ce que nous voulons, ajoute M. Fleury, est un salaire de plus de dix et douze dollars par semaine, si nous voulons nourrir, vêtir et faire instruire nos enfants. M. Fleury termine en invitant les commis de tavernes à s'organiser dans l'union internationale, comme le sont les commis de Montréal.

Province de Québec  
District de Montréal  
No. D-165866

COUR SUPERIEURE  
Dame Frances Roston, de la cité et du district de Montréal, épouse de Jacob Dahne, et dûment autorisée aux fins des présentes par jugement de la cour Supérieure, du 28 décembre, 1937.

Demanderesse.  
VS  
Jacob Dahne, alias Daniels, agent autrefois de la cité de Montréal, du-dit district, et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur.  
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.  
Montréal, le 3 janvier 1938.

T. DEPATIE,  
Député-Procureur.

FUMEZ LES Cigarettes  
GRADS

# Le coin des employés de tramways

## 95½ cents de l'heure

Les plus hauts salaires jamais payés pour les opérateurs de Pittsburgh, accordés par un bureau d'arbitrage.

Les plus hauts salaires à l'heure jamais payés par un réseau de tramways ont été établis par les employés organisés de la Pittsburgh Railways Company, qui sont membres de la division 85 de l'Association amalgamée des Employés de tramways et Chauffeurs d'autobus. Le 14 octobre dernier, un bureau d'arbitrage prit une décision accordant des augmentations de 6½ cents à 15 cents de l'heure.

Les opérateurs d'autobus de Pittsburgh Motor Coach Company, lesquels sont membres de la division 1084 de l'Association amalgamée, furent gratifiés d'une augmentation de 8 cents de l'heure, et des augmentations variant jusqu'à 15 cents de l'heure furent accordées aux employés organisés de divers autres départements. Comme résultat de cette augmentation, l'échelle de salaires pour les opérateurs "One man" de Pittsburgh Railways est fixée à 95½ cents de l'heure, 7½ cents au-dessus du salaire des opérateurs de Chicago et 15½ cents plus haut que le sommet des salaires de Pittsburgh en 1930. Le taux, en effet, précédant l'arbitrage, était 89 cents de l'heure.

Une augmentation de 5 cents de l'heure a été accordée à différents employés après que plusieurs classifications furent apportées et rendant un minimum de 60 cents de l'heure.

Les augmentations de salaires sont rétroactives au 1er mai, ce qui veut dire que les membres des divisions 85 et 1084 recevront \$154,500.00 en arriérés de salaires pour être faits en cinq versements approximatifs de \$12.50 chacun, commençant le 15 novembre dernier.

Il est estimé que le revenu total additionnel aux employés, comme résultat de l'augmentation, sera à peu près de \$400,000.

Les opérateurs de tramways et d'autobus avaient demandé une base d'échelle de salaire de \$1.10 de l'heure, à l'expiration de leur contrat fixée au 1er mai.

A ce temps-là, les conducteurs d'autobus employés par la Pittsburgh Motor Coach étaient payés 70 cents de l'heure et les opérateurs du char à employé unique, qui forment la masse du Pittsburgh Railway System recevaient 89 cents de l'heure.

Les conducteurs d'autobus ne purent avoir parité avec ceux du "Trolley" mais un pas dans cette direction a été fait en leur accordant une plus forte augmentation qu'aux opérateurs du "One man". Ils eurent 8 cents, comparé à 6½ cents donnés aux autres.

Le Docteur Lapp a expliqué le rejet de la demande de parité par ce rapport: "Le facteur décisif dans la détermination de ne faire d'autres pas vers l'égalisation des salaires des employés d'autobus et de tramways, était l'incapacité financière de la Pittsburgh Motor Coach Company de rencontrer une telle augmentation.

Les augmentations de salaire des autobus et des tramways furent signées par les trois membres du bureau d'arbitrage.

Cependant, au bas des signatures, furent attachées les observations suivantes:

"Les membres de ce bureau ont signé cette décision en entier pour ratifier cette augmentation mais les membres de ce bureau ont fortement différé dans leurs opinions sur certains items et chacun y inséra une opinion séparée de ses vues."

Le Docteur Vickers, arbitre pour les gérances des compagnies, attaqua les clauses d'augmentation, disant: "Je suis incapable de concilier le désir de la majorité du bureau pour donner un service amélioré à la ville et en même temps charger la compagnie d'un fardeau se montant à des centaines de mille dollars afin que ce groupe de travailleurs déjà suffisamment rémunéré ait plus de revenus."

Le représentant au Congrès, M. Henry Ellenbogen, qui était l'arbitre des divisions 85 et 1084, dans un rapport exprimant sa conviction que les hommes avaient gagné une victoire substantielle, dit: "En donnant leur décision, les arbitres furent obligés de considérer la position financière de la Pittsburgh Railways Company et de la Motor Coach Company, les charges excessives de dépréciation particulièrement en ce qui concerne les Compagnies de Tramways."

Un rapport des gérants de l'administration de la compagnie déclara:

"Nous n'avons pas entièrement analysé

les effets de la décision des arbitres mais une analyse préliminaire indique que les dépenses d'opération sont grandement augmentées."

Les officiers des divisions 85 et 1084 ont fait appel pour la reclassification des hommes de remises et d'autres employés comme une des concessions majeures réclamées et obtenues par les arbitres.

Les hommes faisant de l'ouvrage identique ont été groupés en différentes classifications de salaire, il y avait par exemple, six types de forgerons.

Les conditions améliorées de travail pour les opérateurs feront une augmentation de salaire pour les garde-moteurs entre 9 et 10 cents de l'heure.

Parmi celles-ci sont des concessions de temps et demi pour tout ouvrage au delà de 8½ heures plus ½ par voyage pour les "trolley men"; temps supplémentaire pour tout temps au-dessus de 13½ heures par jour; 5 minutes payées pour rapport de courses; ½ heure pour rapport d'accidents, etc.; allocation pour instruction des commençants, opérateurs sur des charriots à neige ou pour tout autre ouvrage assigné.

Pittsburgh, avec ses rues étroites, montagnueuses, et ses horaires trop courts, est classée par les employés d'autobus et de tramways comme une des positions les plus ingrates dans le pays.

### EN CAUSANT.

#### NOUVEAUX OFFICIERS POUR LE TERME 1938-1939

Les élections du Local 790, tenues au mois de décembre dernier, ont donné le résultat suivant: Gérard Gagnon, président; J.-G. Gagnon, vice-président; Alberto Brodeur, trésorier; Oslas Neveu, secrétaire-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Henri Cholette, secrétaire-correspondant; Wilfrid Latour, sentinelle. Nos représentants sont: Oslas Hébert, division Hochelaga; Bruno Forcier, division Saint-Paul; Médéric Beaudoin, division Saint-Henri; John Alary, division Saint-Denis; Léo Rettinger, division Mont-Royal; Charles Fontaine, usines Youville; Roméo Duquette, département des autobus; Peter Michael Curry, maisons de pouvoir; R.-W. Watt, préposés aux lignes; Primiano Lopo, département de la construction; Jean Brazeau, département des remises; Albert Chartier, garage; Jean Renaud, publiciste.

Nos plus sincères félicitations aux anciens comme aux nouveaux officiers élus et plein succès dans chacune de leurs sphères respectives. Il convient toutefois de signaler d'une façon toute spéciale le succès remporté par le confrère O.-A. Neveu, en se faisant élire au Secrétariat des finances de notre Local. C'est une précieuse acquisition pour notre état-major, et ses nombreux amis ne pourront que se féliciter d'avoir fait un choix aussi heureux. Nous lui souhaitons donc en particulier les plus grands succès possibles dans ses nouvelles et importantes fonctions!!!

### APPRECIATION

La Presse Associée nous rapportait, le 3 janvier courant, les paroles suivantes de Son Eminence le Cardinal George Mundelein, du diocèse de Chicago. S'adressant aux 2,000 membres de la Société du Très-Saint Nom de Jésus, réunis en la cathédrale, le Cardinal a déclaré que « Notre erreur a été dans le passé de nous aller trop souvent aux forces du mal. Les employeurs égoïstes ont flatté l'Eglise en l'appelant la plus grande force conservatrice, puis ils ont voulu s'en servir comme d'une force policière alors qu'ils ne payaient qu'une maigre pitance aux ouvriers. Sans doute, il y a le danger du communisme. Mais ne laissez pas les exploités s'en servir comme d'un manteau pour couvrir l'injustice, pendant qu'ils dénonceront le communisme et pratiqueront en même temps l'injustice sociale, pendant qu'ils combattront le salaire minimum et que l'on verra des femmes et des jeunes filles réduites dans un état voisin de la misère par des salaires de 10 à 15 cents de l'heure... »

Ces paroles donneront sans doute à réfléchir à ceux qui prétendent que les

## 95½ cents an Hour

All Time High Wage for Pittsburgh Operators Awarded by Arbitration Board.

The highest hourly wages ever paid on a street railway system have been established by the organized employees of the Pittsburgh Railways Company, who are members of Division 85 of the Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees. A board of arbitration on October 14 handed down a decision awarding increases of from 6½ to 15 cents an hour.

Bus operators of the Pittsburgh Motor Coach Company, who are members of Division 1084 of the Amalgamated Association, were awarded an hourly increase of 8 cents, and raises ranging up to 15 cents per hour were granted organized employees in the miscellaneous departments.

As a result of the award the rate for one-man operators on the Pittsburgh Railway system is fixed at 95½ cents an hour, 7½ cents above Chicago, the next highest street railway scale in the country, and 15½ cents higher than the Pittsburgh 1930 peak scale. The rate in effect just previous to the arbitration was 89 cents per hour. A straight 5 cents an hour increase was awarded to all miscellaneous employees after the various classifications

unions internationales sont à base de communisme, parce que depuis leur existence, elles n'ont cessé de réclamer un peu plus de justice de la part des employeurs et des exploités vis-à-vis des masses populaires, courbées par les misères de toutes sortes, dont ils étaient, eux, ces mêmes financiers véreux, les véritables coupables. Les chefs de nos unions internationales seront sans doute heureux de constater que leurs réclamations n'ont pas été vaines puisqu'ils trouvent aujourd'hui un précieux appui en la personne du Cardinal Mundelein et de combien d'autres encore!!!

JEAN RENAUD.

### « UN METRO NE FERAIT PAS SES FRAIS ICI... »

« Tant que la population de Montréal n'aura pas augmenté, il sera impossible de trouver des capitaux de la part de particuliers pour construire un métro », a déclaré samedi, le 11 décembre dernier, M. R.-N. Watt, vice-président et directeur-général de la Compagnie des Tramways de Montréal, au cours d'un déjeuner du Royal Montreal Curling Club. M. Watt a aussi affirmé que rien n'indiquait l'abandon du système des tramways pour le remplacer par des autobus dans les villes comme Montréal. M. Watt expliqua que la construction des métros était si dispendieuse qu'il n'était possible d'obtenir un rendement équitable sur le capital placé que dans des villes comme Glasgow, Londres, Paris, Berlin, Moscou, New-York et Philadelphie, qui ont trois ou cinq fois la population de Montréal. Dans les autres villes, qui ont plus de 500,000 de population, on trouve que les tramways sont plus économiques que les autobus. Dans les deux dernières années, les grandes villes américaines ont acheté de nouveaux tramways qui peuvent durer de 25 à 30 ans. Rien n'indique donc qu'on ait l'intention de leur substituer des autobus. D'après ces déclarations de M. Watt, tout laisse croire que la politique de la Compagnie des Tramways de Montréal ne sera guère modifiée d'ici à quelques années quant à ce qui regarde le mode de transport des voyageurs à Montréal. Nos vieux employés qui n'ont pas encore droit à leur pension et qui craignent de devenir dans l'obligation de passer l'épreuve de chauffeur afin de pouvoir terminer leurs années de service sur l'autobus, pourront maintenant dormir en paix, car il y aura encore des tramways en opération dans notre grande métropole, même lorsqu'ils seront à leur retraite depuis plusieurs années.

La sécurité universelle dans l'évaluation du rapport des capitaux fixes aux capitaux circulants est la première nécessité économique, comme la sécurité universelle de la vie et de la circulation des personnes est la première nécessité politique —H.-L. Follin.

were equalized and brought up to a minimum of 60 cents per hour.

The wage increases are retroactive to May 1, which means that the members of Divisions 85 and 1084 will receive \$154,500 in back pay to be made in five instalments of approximately \$12.50 each beginning November 15. It is estimated that the total added income to the employees as a result of the increases will be about \$400,000.

### Asked for \$1.10 Per Hour

Both the street car operators and bus drivers had asked for a basic scale of \$1.10 per hour when the contract expired May 1. At that time the bus drivers employed by the Pittsburgh Motor Coach lines were being paid 70 cents an hour and the operators of one-man cars, which comprise the bulk of the Pittsburgh Railway System were getting 89 cents per hour.

The bus drivers failed to reach parity with the trolley men, but a step in that direction was taken by giving them a greater increase than the one-man car operators. They got a boost of 8 cents as compared with the 6½ cent increase awarded the others.

Dr. Lapp explained the rejection of the parity request with this statement:

"The deciding factor in the determination to take no further steps at this time toward equalizing bus and street car employee wages was the financial inability of the Pittsburgh Motor Coach Co. to meet such an advance."

### Award Signed By All

Both the street car and bus awards were signed by all three members of the arbitration board. To the signatures, however, were attached this observation:

"The members of the board have signed this award as a whole to make a binding award, but the members of the board differed strongly in their opinions of certain portions and each is filing a separate opinion stating his views."

Dr. Vickers, arbitrator for the managements, attacked the pay increase clauses of the award, asserting:

"I am unable to reconcile the expressed desire of the majority of the board to give improved service to the city and at the same time load upon the company a burden amounting to hundreds of thousands of dollars in order that this group of workers, already adequately compensated, shall have greater earnings."

Congressman Ellenbogen, in a statement expressing his belief that the men had won a "substantial victory," said:

"In making the award the arbitrators were compelled to consider the financial condition of the Pittsburgh Railways Co. and the Pittsburgh Motor Coach Co., the excessive depreciation charges, and the complicated set-up of the underliers and overliers, particularly of the railways company."

A statement from the managements declared:

"We have not fully analyzed the effects of the arbitration decision, but preliminary analysis indicates that the operating costs are very greatly increased."

### Hail Reclassification

Officials of Divisions 85 and 1084 hailed the order for reclassification of shopmen and other miscellaneous employees as one of the major concessions won by the men. Men doing almost identical work had been grouped into as many as half a dozen pay classifications, an example being six types of blacksmiths.

Improved working conditions gained for the operators will make the actual pay increase for motormen between 9 and 10 cents an hour. Among these are grants of time and one-half overtime pay for all work over 8½ hours, plus one-half a round trip, for trolley men; overtime for all time over 13½ hours a day spread in working an eight hour split run; pay for 5 minutes on reporting for runs; half hour's pay for making out accident or other reports; increased pay for instructing beginners, operating snow ploughs and other extra assignments.

Pittsburgh, with its narrow, hilly streets and fast schedules, is rated as one of the toughest jobs in the country, by street car and bus men.

CELEBRATION DE DEUX  
ANNIVERSAIRES DE FONDATION

Comme nous l'avons annoncé antérieurement, l'Union locale 455 des Compagnons Barbiers célébrera par un banquet à tous ses membres le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Union internationale et le trente-cinquième anniversaire du local de Montréal. Cette fête fraternelle aura lieu lundi, le 17 janvier, au restaurant Bucharest, 3956, rue Saint-Laurent. La fête sera précédée de l'installation des officiers qui ont été élus le 21 décembre dernier. Pour cette circonstance, des dignitaires du mouvement ouvrier seront les hôtes de l'Union des Barbiers, entre autres M. Ben. Drolet, chroniqueur ouvrier du *Monde Ouvrier*, qui a été invité tout spécialement.

L'histoire des Barbiers date de 1462, alors que les barbiers étaient connus comme des chirurgiens. C'est la confrérie des chirurgiens barbiers qui était en existence et qui plus tard devint la Compagnie Royale des Barbiers, en Angleterre, sous le règne du roi Edouard IV. Il était de notoriété qu'à chaque année une coupe était présentée par le roi à la Compagnie Royale des Barbiers Chirurgiens, à un banquet auquel le buveur qui vidait cette coupe d'un trait devenait le chef de la Compagnie Royale, et l'année suivante, il était nommé chirurgien. Cet événement sans pareil de la profession des barbiers reste mémorable à l'Union des Barbiers et on verra la pratique se répéter au cours de ces agapes fraternelles, lundi prochain.

LA FABRICATION DE  
CHAUSSURES AU PAYS

La première assemblée de l'année, tenue par le local 249 des Travailleurs en chaussures, vendredi dernier, sous la présidence de M. Henri Belland, fut une des plus intéressantes tenues depuis bien longtemps. D'abord une statistique importante, émise par l'hon. M. Euler, ministre du Commerce, sur la fabrication des chaussures en cuir au Canada, a été lue par le secrétaire Noël Poirier. On y trouve que, dans les premiers dix mois de l'année, au 31 octobre 1937, 220 fabriques de chaussures étaient en opération au pays et que 21,100,637 paires de chaussures ont été fabriquées, en comparaison de 18,000,000 de paires fabriquées dans la même période de 1936.

Vint ensuite le rapport annuel du comité paritaire de la chaussure, qui siège à Québec, en octobre dernier. Ce rapport fut présenté par M. Lionel Thibaut.

Ce rapport montre les nombreux amendements en rapport avec certaines classifications d'ouvrage. D'après un avis légal de Me Beaulieu, le comité paritaire n'a pas le pouvoir de changer l'article 20 du contrat collectif, afin d'accorder aux manufacturiers d'employer plus d'apprentis que le nombre stipulé dans le décret.

Les règlements seront amendés de façon à permettre aux inspecteurs de pénétrer dans les ateliers sans être obligés de faire antichambre.

Les manufacturiers seront avisés par le comité de faire un rapport séparé pour le travail féminin.

Un employé qui refusera à un inspecteur de prêter serment sera poursuivi par le comité paritaire. Des poursuites seront également prises contre tous les manufacturiers qui ne feront pas les rapports exigés par la loi.

On se rappelle que les manufacturiers de chaussures des centres ruraux avaient, il y a quelques mois, pris un bref de *Quo warranto*, pour empêcher l'application du contrat collectif. D'après les informations de Me Beaulieu, la cause sera entendue à Québec, au cours de janvier.

A la suite de cet intéressant rapport, des remarques ont été faites par MM. Charles McKercher, Bernier et Thibault, sur la question des permis qui sont accordés, paraît-il, injustement à tout venant. On s'est plaint amèrement contre certains employés actuellement sans emploi qui vont s'offrir à travailler à des conditions et à des taux inférieurs à ceux du contrat collectif. On a aussi prétendu qu'un homme avancé en âge, travaillant depuis 25 ans et plus dans la même fabrique, a droit d'être protégé, en lui accordant un permis pour travailler.

M. McKercher ajoute qu'il était bien malheureux de constater le manque d'entente, en ce qui concerne le marquage des heures justes de travail par les ouvriers. Si cette chose était mise en pratique sincèrement, cela éviterait de nombreuses difficultés.

Ne nous jugeons pas, nous-mêmes, en somme, comme la plupart des hommes jugent les gens qu'ils ne connaissent pas. Ajoutons qu'en ce qui nous concerne, il se joint à l'ignorance une dose de bienveillance généralement considérable. —F. Paulhan.

# BANQUE CANADIENNE NATIONALE

SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1937

## Passif

<b>Envers le public:</b>	
Billets de la Banque en circulation.....	\$ 5,418,864.00
Dépôts.....	129,160,751.27
Divers.....	858,286.41
	<u>\$135,437,901.68</u>

<b>Envers les actionnaires:</b>	
Capital, réserve, dividendes et profits non répartis.....	12,378,391.45
	<u>\$147,816,293.13</u>

## Actif

Disponibilités de caisse.....	\$ 20,724,253.37
Obligations et actions.....	53,624,145.79
(comptées au-dessous du cours du marché)	
Prêts à demande.....	7,028,983.98
(sur titres dont les cours présentent une ample marge)	
Prêts et escomptes et avances aux gouvernements provinciaux et aux municipalités.....	57,542,767.65
(après provision pour créances douteuses)	
Immeubles, créances hypothécaires et divers.....	8,896,142.34
(comptés au-dessous du coût ou de la valeur)	
	<u>\$147,816,293.13</u>

## Compte Profits et Pertes

Solde créditeur au 30 novembre 1936.....	230,796.10
Profits de l'exercice finissant le 30 novembre 1937.....	\$ 983,775.02
<b>A déduire:</b> Provision pour impôts fédéraux et provinciaux.....	\$159,546.93
Fonds de pension du personnel...	50,000.00
	209,546.93
	774,228.09
	<u>Total... \$ 1,005,024.19</u>

<b>Réparti comme suit:</b>	
Dividendes.....	\$ 560,000.00
Amortissement des immeubles et du mobilier.....	85,000.00
Trésorier de la Province de Québec (14 Georges V, ch. 3).....	125,000.00
Solde créditeur au 30 novembre 1937.....	235,024.19
	<u>\$ 1,005,024.19</u>



63<sup>e</sup> ASSEMBLEE GENERALE  
ANNUELLE DE LA BANQUE  
CANADIENNE NATIONALE

L'actif s'établit à \$147,816,293, soit le chiffre le plus élevé qu'il ait atteint depuis 1931 — Les prêts courants et escomptes accusent une progression de 31% — Les dépôts, en augmentation de \$8,906,727, forment une somme de \$126,996,682.

La Banque Canadienne Nationale a tenu à son siège social, à Montréal, le samedi 8 janvier, la 63<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de ses actionnaires, sous la présidence de M. Beaudry Leman, président et administrateur délégué de la Banque.

Le rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clôturé le 30 novembre 1937, qui a été soumis à l'assemblée par le gérant général, M. Charles St-Pierre, révèle des progrès très satisfaisants.

Les bénéfices de l'exercice ressortent à \$983,775, en regard de \$926,246 l'année précédente. Après déduction d'une provision de \$159,546 pour les impôts fédéraux et provinciaux et d'une contribution de \$50,000 au fonds de pension du personnel, les bénéfices nets s'établissent à \$774,228, à comparer avec \$727,935 en 1936. Ces bénéfices ont été répartis comme suit: dividende, \$560,000; amortissement des immeubles et du mobilier, \$85,000; versement au Trésorier de la Province de Québec, \$125,000. Le compte profits et pertes présente un solde créditeur de \$235,024.

Les dépôts, en augmentation de \$8,906,727 depuis un an, forment une somme de \$126,996,682. Les dépôts d'épargne, qui se sont accrus de plus de cinq millions et demi, atteignent \$104,311,573.

L'actif de la Banque s'élève à \$147,816,293, soit le plus fort total qu'il ait touché depuis 1931. Les disponibilités de caisse, dont la somme est supérieure de \$1,863,566

aux chiffres de l'exercice précédent, se chiffrent par \$20,724,253, ce qui est l'équivalent de 15.38% du passif envers le public. L'actif rapidement réalisable ressort à \$81,377,383, en regard de \$81,312,293 en 1936. Bien que ce poste n'ait guère varié d'une année à l'autre, le rapport de l'actif immédiatement réalisable au passif envers le public a été ramené de 65.57 à 60.38 pour cent, à cause de l'accroissement des besoins de crédit commercial. Les prêts courants et escomptes de la Banque, dont la somme est de \$45,263,789, ont augmenté au cours de l'année de \$10,756,648, ou de 31%, tandis que le portefeuille-titres passait de \$56,297,023 à \$53,624,146.

L'augmentation des prêts courants de la Banque, a fait observer M. Charles St-Pierre, «montre que nous apportons la plus grande attention aux besoins d'une clientèle commerciale de plus en plus nombreuse. Elle prouve en outre que le reproche que l'on fait parfois aux banques de ne pas toujours aider suffisamment l'agriculture, le commerce et l'industrie est loin d'être fondé. Qu'on me permette, en cette circonstance, de suggérer aux actionnaires, qui sont les propriétaires de la Banque, ainsi qu'aux déposants, qui en sont les principaux créanciers, de ne jamais laisser échapper l'occasion de réfuter les critiques injustifiées dont les banques et notre régime bancaire lui-même sont trop souvent l'objet. Je les prie aussi de rappeler, au besoin, que si les banques existent et se développent, c'est parce qu'elles possèdent et méritent la confiance du public, qui bénéficie tout le premier de leur situation solide et de leur progrès.»

M. Beaudry Leman a fait une revue de la situation générale, au cours de laquelle il a déclaré que «les lourds impôts qui pèsent sur les sociétés industrielles, commerciales et financières et sur les particuliers eux-mêmes entravent de deux façons le progrès

économique du pays. D'une part, ils accroissent les prix de revient et les frais généraux de toutes les entreprises, ce qui revient à dire qu'ils élèvent le coût de la vie; d'autre part, ils diminuent le pouvoir d'achat et de placement du public. Les impôts de toute nature n'absorbent pas moins de 16% du revenu national du Canada. Il est vrai que cette proportion est encore plus forte dans d'autres pays: elle atteint, par exemple, 19% aux Etats-Unis, 23% en Angleterre et 28% en France. Il faut cependant tenir compte de la situation particulière de chaque pays. L'Angleterre, la France et les Etats-Unis possèdent des capitaux plus que suffisants pour le développement de leurs ressources. Les Etats-Unis ont réussi, depuis le début du siècle, à substituer leurs propres capitaux aux capitaux étrangers auxquels ils avaient dû d'abord faire appel, afin de mettre en valeur et d'outiller ce vaste pays. Il n'en va pas de même au Canada. Malgré la remarquable augmentation de nos capitaux de placement depuis une vingtaine d'années, nous sommes encore, dans une large mesure, tributaires des capitaux étrangers, et la part importante que préleve le fisc sur le revenu national retarde, dans notre pays, l'évolution qui s'est accomplie aux Etats-Unis.»

Les actionnaires, après avoir adopté une motion de félicitations à l'adresse des administrateurs et du personnel de la Banque, ont reçu le Conseil d'administration, composé comme suit: M. le sénateur J.-M. Wilson, président du Conseil; M. Beaudry Leman, président et administrateur délégué de la Banque; sir George Garneau et M. Ch. Laurendeau, c.r., vice-présidents; M. le sénateur C.-P. Beaubien, MM. Armand Chaput, Auguste Desilets, c.r., et C.-E. Gravel, M. le sénateur D.-O. L'Espérance, l'hon. Jacob Nicol et M. Leo G. Ryan.

## L'Organisation Internationale du Travail en 1937

En 1936, répondant à une invitation du Gouvernement du Chili, l'Organisation internationale du Travail réunissait à Santiago une Conférence des Etats de l'Amérique, spécialement chargée d'étudier les problèmes du travail tels qu'ils se posent sur ce continent.

En 1937, sur la suggestion du Président Roosevelt, elle convoquait, en avril, à Washington, une Conférence du Textile, chargée de discuter tous les aspects économiques et sociaux de cette industrie véritablement mondiale. A cette occasion s'est manifestée d'une manière particulièrement frappante l'active collaboration des Etats-Unis qui, on le sait, font partie de l'Organisation depuis 1934. Vingt-six pays Membres étaient représentés à cette réunion, et l'Allemagne, bien qu'elle ait quitté l'Organisation internationale du Travail, y avait envoyé un observateur.

Ces deux conférences, tenues loin de Genève, en Amérique du Sud puis en Amérique du Nord, témoignent de l'effort d'universalité de l'Organisation internationale du Travail, des relations qu'elle a établies et développées sur le continent américain tout entier — et aussi qu'en matière d'unification des conditions du travail tout au moins, une atmosphère de compréhension existe entre les continents.

En octobre 1937, répondant cette fois à une invitation du Gouvernement tchécoslovaque, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail tenait sa 81e session à Prague. La réunion, en mai, à Vienne, d'une Conférence de l'Inspection du travail, convoquée par le Bureau international du Travail; le voyage, actuellement en cours, du Directeur, M. Harold Butler, aux Indes néerlandaises, dans l'Inde et en Egypte; la récente décision du Conseil d'envoyer une délégation en Afrique du Sud en 1938, sans parler des nombreuses missions de fonctionnaires du Bureau, confirment par surcroît la volonté constante de l'Organisation d'intéresser à son action les régions du globe les plus diverses. Dans ce même but, elle a renforcé ses commissions techniques par l'adjonction d'experts de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord. Elle a étendu dans les pays extra-européens le réseau de ses correspondants. Par ailleurs, sur tous les continents on a vu s'affirmer la fidélité des organisations ouvrières et patronales, qui ne lui a jamais fait défaut depuis dix-sept ans, et se développer leur active collaboration à l'oeuvre de l'Organisation internationale du Travail.

Cette activité à l'extérieur, loin de se déployer au détriment de la tâche régulière du Bureau international du Travail, l'a, bien au contraire, facilitée et stimulée.

C'est ainsi que l'année 1937 a été marquée par un nouvel et persévérant effort en vue de réaliser pratiquement et successivement la réduction de la durée du travail dans les diverses industries. Faisant suite à la Conférence du Textile de Washington, et bénéficiant des résultats de ses travaux, la Conférence internationale du Travail, réunie à Genève deux mois plus tard, en juin, a adopté une convention appliquant à l'industrie textile la semaine de 40 heures. On sait que le principe de cette réforme avait été votée en 1935, mais que son application devait faire l'objet d'une décision nouvelle pour chaque industrie. Déjà des conventions particulières avaient successivement réduit, d'après ce principe, les heures de travail dans les verreries automatiques à vitres (en 1934) et à bouteilles (en 1935), puis dans les travaux publics (en 1936). L'extension des 40 heures à l'industrie textile qui, à elle seule, occupe 14 millions de travailleurs à travers le monde, caractérise bien l'importance de l'étape ainsi accomplie par l'Organisation internationale du Travail en vue de la réduction internationale de la durée du travail.

La Conférence, néanmoins, a estimé que cette procédure d'application des 40 heures, industrie par industrie, nécessiterait un trop grand nombre d'années avant d'aboutir à une solution satisfaisante pour l'ensemble des travailleurs. Et elle a adopté une résolution qui a conduit le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence de 1938, convoquée pour le 2 juin, la question de la généralisation de la réduction des heures de travail dans toutes les activités non couvertes par les conventions précédemment votées. Ainsi, le problème de la Semaine de Quarante heures, sur le plan international, entre-t-il désormais dans une phase nouvelle.

En matière de réduction de la période de travail, considérée, non plus, cette fois, par semaine mais par rapport à l'ensemble d'une vie humaine, la Conférence de 1937 a pris également des décisions d'une portée considérable en élevant à 15 ans, au lieu de 14, l'âge minimum que doivent avoir les enfants pour être employés dans l'industrie et le commerce.

Dans un domaine plus particulier, elle a adopté une convention pour la protection des travailleurs du bâtiment contre les accidents auxquels ils sont exposés.

En outre, dans deux recommandations fortement motivées, elle a apporté une contribution précieuse à la lutte contre les crises économiques en indiquant les bases d'une organisation méthodique et prévoyante des travaux publics de manière à en réserver le plus possible l'exécution pour les périodes de dépression et de chômage.

Un autre fait caractéristique de l'année 1937, pour l'Organisation internationale du Travail, apparaît dans le renouveau d'activité à l'égard des problèmes de migrations. Longtemps, la crise mondiale et les mesures restrictives qui en étaient la conséquence avaient rendu vaine toute action internationale en ce domaine. Les pays d'immigration se refusaient à admettre sur leur territoire des travailleurs étrangers qui risquaient d'accroître l'effectif de leurs chômeurs. Beaucoup d'entre eux renvoyèrent même dans leur pays d'origine un nombre important d'immigrés tombés à la charge des autorités publiques. Or, voici que la reprise économique a fait naître des possibilités nouvelles que la Conférence du Travail de Santiago-de-Chili avait concrétisées. Sur ces bases, le Bureau international du Travail a pris deux initiatives: d'une part, en organisant pour le 28 février prochain une Conférence pour la coopération internationale technique et financière, en matière de migrations colonisatrices, autrement dit, en vue de l'établissement de colons agricoles; d'autre part, en portant la question d'accords internationaux sur le recrutement, le placement, etc., des travailleurs salariés changent de pays, devant la Conférence internationale du Travail de juin 1938.

A l'ordre du jour de celle-ci figurent également, en plus de la généralisation des 40 heures: l'enseignement professionnel et l'apprentissage, la réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes, la durée du travail et des repos des conducteurs professionnels (et de leurs aides) de véhicules effectuant des transports sur route, la standardisation internationale des statistiques de salaires et d'heures de travail. Sujets très divers, on le voit, qui nécessitent des travaux préparatoires approfondis.

La même diversité se retrouve, d'ailleurs, dans les études publiées par le Bureau international du Travail en dehors de la préparation directe de la Conférence internationale du Travail: Etudes sur le chômage et le progrès technique, sur le développement des conventions collectives, sur la statistique des étrangers, sur l'évaluation de l'incapacité permanente de gain dans les assurances sociales, sur la résiliation du contrat de travail des employés et techniciens, sur la mécanisation du travail de bureau, sur la rationalisation, sur l'immigration et la colonisation au Brésil, en Argentine et en Uruguay, sur des problèmes de travail en Indochine, sur la réparation de la silicose, etc.

La documentation réunie pour la Conférence du Textile de Washington, complétée par les rapports de cette dernière, forme aujourd'hui la matière de deux gros volumes constituant une source incomparable

## Comme on nous calomnie

La Fédération provinciale du Travail nous fait parvenir des extraits d'un sermon qui a été prononcé par monsieur le curé Henri Fortier, à l'église de Kénogami, le 28 novembre dernier. Ce texte lui avait été fourni par un membre de l'Union des Ouvriers en papeterie, et a été certifié comme exact, par une lettre de M. le curé Fortier lui-même, en date du 21 décembre dernier, adressée à M. Joseph Matte, le secrétaire du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis.

Nous n'y ajouterons aucun commentaire — qui serait d'ailleurs superflu —, laissant à chacun de nos lecteurs le soin de juger ce sermon. Nous avons tout d'abord hésité à le publier, afin d'éviter une polémique qui pourrait nous entraîner loin; d'un autre côté, il n'est que juste que nos membres sachent combien nos unions internationales sont calomniées. — *La Rédaction.*

Prône du 28 novembre 1937 — Henri Fortier, ptre. Curé de Kénogami.

Il y a actuellement dans la paroisse, deux unions ouvrières: l'une s'appelle le Syndicat Catholique et National; l'autre, l'Internationale.

Or, la semaine dernière certains membres de l'union internationale ont dit à des syndiqués catholiques, afin de les amener dans leur union, que j'avais été mis en demeure de me taire au sujet des unions.

Je veux d'abord dire à tous ces internationaux qui parlent ainsi, qu'ils mentent effrontément comme ils en ont l'habitude d'ailleurs. Je veux dire encore ceci aussi longtemps que le Souverain Pontife demandera à tous les catholiques de s'unir dans les syndicats catholiques et nationaux, aussi longtemps que mon évêque, par lui-même ou par la voix de son grand vicaire et par celle de son directeur diocésain de l'action catholique, me dira de travailler de toutes mes forces en faveur du syndicalisme catholique et national, je donnerai le meilleur de moi-même à la cause syndicale. Enfin, j'avertis que si certains membres de l'Internationale qui sont en même temps francs-maçons et communistes continuent d'injurier le syndicat catholique, le clergé et les syndiqués, nous prendrons sans tarder les moyens de nous faire respecter.

Je crois qu'il est encore de mon devoir ce matin, de redire aux ouvriers syndiqués du moulin: restez fidèles à tout prix à votre syndicat. Portez plus haut que jamais le drapeau syndical. Votre syndicat est excellent, il a la bénédiction du Pape et de votre Evêque, il s'appuie sur le roc inébranlable de votre droit d'homme, de citoyen catholique. Votre cons-

ciences est pour vous. La loi est pour vous. Vos prêtres sont pour vous. Avec vous sont les syndiqués de Dolbeau, de Desbiens, de St-Joseph d'Alma, de Port-Alfred. Avec vous sont les cinquante mille syndiqués de la Province de Québec. Ouvriers syndiqués du moulin, restez fidèles à votre syndicat, restez unis et comme me l'écrivait le directeur diocésain de l'action catholique: "Tenez-vous enlacés plus que jamais".

Je crois qu'il est encore de mon devoir ce matin, de redire aux ouvriers syndiqués du moulin: restez fidèles à tout prix à votre syndicat. Portez plus haut que jamais le drapeau syndical. Votre syndicat est excellent, il a la bénédiction du Pape et de votre Evêque, il s'appuie sur le roc inébranlable de votre droit d'homme, de citoyen catholique. Votre cons-

ciences est pour vous. La loi est pour vous. Vos prêtres sont pour vous. Avec vous sont les syndiqués de Dolbeau, de Desbiens, de St-Joseph d'Alma, de Port-Alfred. Avec vous sont les cinquante mille syndiqués de la Province de Québec. Ouvriers syndiqués du moulin, restez fidèles à votre syndicat, restez unis et comme me l'écrivait le directeur diocésain de l'action catholique: "Tenez-vous enlacés plus que jamais".

Je crois qu'il est encore de mon devoir ce matin, de redire aux ouvriers syndiqués du moulin: restez fidèles à tout prix à votre syndicat. Portez plus haut que jamais le drapeau syndical. Votre syndicat est excellent, il a la bénédiction du Pape et de votre Evêque, il s'appuie sur le roc inébranlable de votre droit d'homme, de citoyen catholique. Votre cons-

ciences est pour vous. La loi est pour vous. Vos prêtres sont pour vous. Avec vous sont les syndiqués de Dolbeau, de Desbiens, de St-Joseph d'Alma, de Port-Alfred. Avec vous sont les cinquante mille syndiqués de la Province de Québec. Ouvriers syndiqués du moulin, restez fidèles à votre syndicat, restez unis et comme me l'écrivait le directeur diocésain de l'action catholique: "Tenez-vous enlacés plus que jamais".

Je crois qu'il est aussi de mon devoir ce matin, de faire un appel pressant à tous les ouvriers catholiques qui ont abandonné leurs frères syndiqués, pour entrer dans l'Internationale par intimidation, à tous les ouvriers catholiques qui ont passé à l'Internationale, je demande de revenir au syndicat catholique. L'Internationale met de côté Jésus-Christ et la religion. L'Internationale rejette la doctrine sociale de l'Eglise. Dans l'Internationale c'est le communisme que vous aidez, c'est la franc-maçonnerie que vous favorisez, c'est la révolution que vous préparez.

Il y a encore au moulin une catégorie d'ouvriers auxquels je dois faire appel. Ce sont tous les ouvriers catholiques qui ne sont d'aucune union. A ces ouvriers catholiques, je demande au nom du devoir social, au nom de la justice et de la charité, au nom de leurs intérêts matériels et spirituels de ne plus demeurer indifférents, car cette indifférence et cette indécision favorisent nos ennemis, cette indifférence c'est un manquement au devoir.

Il me reste à faire deux demandes pour accomplir ce matin tout mon devoir.

Une demande à tous les paroissiens, je demande à tous les paroissiens, selon leur condition, selon leur position, selon leur influence, de donner aux syndiqués catholiques, toute leur sympathie, tout leur encouragement et toute leur aide. Mes bien chers frères, l'heure est grave, nous sommes menacés par le communisme, la franc-maçonnerie déploie toutes ses activités. Quand on songe que soixante et dix-mille communistes ont pris la Russie pour la bouleverser et que la Russie comptait cent soixante-huit millions de population, quand on songe qu'une poignée de communistes aidés de la franc-maçonnerie ont fait et font la révolution espagnole, quand on songe qu'au Canada sur une population de dix millions il y a deux cent vingt-cinq mille communistes, on ne peut sans manquer gravement à son devoir social rester indifférent. Or, l'un des plus solides remparts contre le communisme et la franc-maçonnerie, c'est le syndicat catholique; vous lui devez toute votre sympathie et votre appui.

Enfin je demande à toutes les femmes, à toutes les filles, et à tous les enfants de prier tous les jours, de prier avec foi, avec humilité, avec ardeur pour le triomphe du syndicat catholique, c'est le bien temporel et spirituel de l'ouvrier, c'est la paix, c'est l'ordre, c'est enfin la restauration sociale.....

Pendant les onze premiers mois de 1937 les exportations canadiennes de volailles vivantes aux Etats-Unis formaient un total de 1,157,768 oiseaux. Au cours des mois correspondants de 1936, le nombre était de 344,937 oiseaux.

LE VRAI GOUT DE HOLLANDE A TOUJOURS DISTINGUÉ CE VIEUX GIN BIENFAISANT.

RECETTE ORIGINALE DE LA "PONCE":

- Le jus d'un citron
- Sucre au goût
- Eau bien chaude
- Une pincée de muscade
- Deux doigts de GIN de KUYPER

# Gin de Kuyper

MAISON FONDÉE EN 1695

10 oz. 85c  
26 oz. \$1.90  
40 oz. \$2.65



ET LES VRAIS CANADIENS L'ONT TOUJOURS PRÉFÉRÉ DEPUIS PLUS DE CENT ANS.

## When Are Workingmen Cheap?

By Dr. CHARLES STELZLE, Executive Director, Good Neighbor League.

If workingmen are counted cheap they are often themselves to blame. Workingmen are considered cheap because they count themselves cheap. Not only is it true that "as a man thinketh in his heart, so is he," but so shall he become in the hearts of others. Workingmen cheapen themselves by believing that the best things in life are intended only for the rich and powerful. And by the best things I do not mean automobiles and diamonds. These are not the greatest blessings that come into a man's life.

The average workingman has the notion that skies and sunsets are not intended for him so he keeps his eyes lowered to the level of the sordid things of life. There is no doubt that some workingmen are being denied some of the things to which they are justly entitled — and they would be weaklings if they did not fight for them — but nobody may deny them the wealth of art and nature, which, after all, makes a man rich in the truest sense. When a workingman is ashamed to admit his interest in books and pictures and flowers, he debases himself and his fellows. He is cheapening the class to which he belongs by denying the sensitiveness of the workers of our common heritage, in this respect.

Workingmen cheapen themselves by being indifferent in their dress. I know that they can't afford to wear swell clothes. But — a frayed linen collar, not worth another laundering, has cost many a man the chance of a lifetime. An average workingman hasn't much money to spend on his clothes, especially when he's out of a job, but a clean shirt and a clean collar, with a clean shaven face, has singled out many a man from the crowd of unemployed that answered a newspaper advertisement, or when he mingled with his fellows.

Workingmen cheapen themselves by knocking the boss. Maybe the boss needs to be knocked once in a while, but this is the favorite and thoughtless pastime of a good many men who have no excuse for doing it. Stop and think for a moment of what these "boss knockers" say, and you will see that much of it is perfectly absurd, no to say unkind and unjust. You may put it down that when a man makes such foolish charges against the boss as one hears from the average knocker of this type, he isn't a safe man to follow on any kind of a proposition, and he has cheapened himself to such a degree that he soon loses his value as a judge of right and wrong.

Workingmen cheapen themselves by assuming a snobbish attitude toward their fellow workmen. The fact that a man earns half a dollar a day less, or works half an hour a day longer, doesn't make him less of a man, and yet shop life is honeycombed with petty jealousies and snobbishness, which are bound to react on those who are guilty of such action. The interests of all workingmen, of whatever rank, are tied up together and the injury of one must become the concern of all.

## American Federation of Labor Gains 1,028,830 Members

Secretary-Treasurer Morrison Reports That Remarkable Increase in Membership of Affiliated Unions During Sixteen Months Raises Total Number of American Federation of Labor Trade Unionists to 3,468,885.

Washington, D. C. — The continued nation-wide success of the organization campaign carried on by the American Federation of Labor and its affiliated unions was strikingly revealed in a statement by Frank Morrison, secretary-treasurer of the American Federation of Labor, which shows that during sixteen months hundreds of thousands of working men and women have enrolled in the *bona fide* labor movement, raising the total strength of the American Federation of Labor to approximately three and one-half millions.

The text of Mr. Morrison's statement follows:

"The membership of the 104 National and International Unions and Local Unions directly affiliated to the American Federation of Labor as of January 1, 1938, is 3,468,885.

"This is a gain of 1,028,830 members over the average membership of the fiscal year ending August 31, 1936." — A. F. of L. News Service.

### LABOR UNIONS LISTED

Information concerning labor bodies operating in Canada in 1936 was published recently in the twenty-sixth annual report of the Department of Labor of the Canadian Dominion Government.

A complete directory of Canadian Labor unions and their officers was contained in the report.

Statistics gave membership of the unions in 1911 as 133,132. The number rose to 378,047 in 1919. Then the war boom came to an end and there was a decline to 260,643 in 1924. The boom years which followed increased membership gradually until in 1930 it was 322,449. The recent depression carried it down to 280,704 in 1935, but prosperity in Canada in 1936 increased membership to its highest point 322,473.

Operating in Canada are 88 international organizations, of which 61 had expenditures for benefits.

### NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that Kathleen Helen Frances Penfold Findlay, of the City of Montreal, County of Hochelaga, Province of Quebec, wife of Douglas Grier Findlay, of the said City of Montreal, will apply to the Parliament of Canada at the next Session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, Douglas Grier Findlay, Trader, of Montreal aforesaid, on the ground of adultery.

Montreal, January 4th, 1938.

GORDON M. WEBSTER,  
Solicitor for Petitioner.

## TELEPHONE TALKS IN THE WATSON FAMILY



## That LONG DISTANCE Habit is Catching!

The Watson youngsters are not merely playing telephone—they are playing *Long Distance*; for *Long Distance* is a habit with the Watson family—an inexpensive habit that saves anxiety and helps keep the family together. Let the telephone extend your horizon beyond your immediate neighbourhood. Let it keep you in touch with faraway relatives and friends—the cost is surprisingly small.



Reductions in telephone rates—local and long distance—in 1935, '36 and '37 have effected savings to telephone users in Ontario and Quebec of nearly one million dollars yearly.

## Quebec Protestant Education Survey

It was announced this week by the Survey Committee for Protestant Education in the Province of Quebec that an office to serve as headquarters for the Committee during the period of the Survey will be opened on Monday, January 17th, in the Sun Life Building, Dominion Square, Montreal, Telephone PLateau 2586.

The office will be open daily during ordinary business hours, and Mrs. J. H. MacLennan, B.A., acting assistant to the Secretary, will be available at the Survey office to answer inquiries and give any information which may be required by interested persons.

The Survey Committee will welcome written briefs or submissions upon any matters affecting Protestant Education in the Province of Quebec, from any interested institutions, organizations or individuals. Many public and other bodies and individuals have already stated their intention of making representations and, consequently, the Survey Committee has been compelled to make the following rules with respect to all written submissions, to which it particularly directs the attention of those interested:

FIRST — Submissions should be clearly typewritten with adequate margins and with the pages numbered.

SECOND — Submissions should state as concisely as possible the views and recommendations of their authors and the arguments and evidence upon which they are based. A summary statement and an index will prove useful where a brief covers more than one phase of the educational situation.

THIRD — The original of every submission should be signed by the person or persons responsible therefor and should be accompanied by not less than fifteen true copies thereof.

FOURTH — Submissions should be filed at the office of the Survey Committee NOT LATER THAN FEBRUARY 15th NEXT.

It was emphasized by the Secretary of the Survey Committee that those making their submissions in writing should make every effort to keep their submissions as brief as possible, in view of the extent of the written matter with which the Survey Committee will have to deal and the large number of representations which it is expected will be made.

It is intended that opportunity will be given, so far as possible, to those making written submissions to support the same by argument before the Survey Committee at its hearings as the Survey progresses.

The Survey Committee also announced that J. H. Putnam, B.A., D. Paed, Senior Inspector of Schools, Ottawa, had been appointed to the Survey Committee to replace Professor Peter Sandiford, of Toronto, who has now found that he will be unable to serve as a member of the Committee.

### « CHANSONS POPULAIRES DU VIEUX QUEBEC »

Ouvrage de Marius Barbeau.

La chanson populaire était jadis aussi familière aux habitants de Québec que le pain quotidien. Elle accompagnait voyageurs, explorateurs, coureurs des bois et canotiers dans leurs expéditions à travers le continent. C'est à la cadence des chansons d'aviron que les rivières de l'Ouest portèrent les premiers découvreurs blancs, et que les échos de l'Ottawa et du haut Saint-Laurent, au passage des bûcherons et des forestiers, souvent se réveillèrent. Des airs innombrables rythmaient le labeur des femmes et des hommes, Hommes et femmes, enfants et vieillards, amoureux, mères, artisans, bûcherons et buveurs, tous fredonnaient à l'envi les refrains populaires. Dans ce temps-là, chez nous, on aimait la musique plus qu'on ne l'aime aujourd'hui!

C'est précisément ces refrains que Marius Barbeau commente avec la perspicacité et l'originalité qu'on lui connaît dans ses *Chansons populaires du vieux Québec*. Cette plaquette de luxe qui contient une vingtaine de chansons populaires annotées et commentées est magnifiquement illustrée de dessins d'Arthur Lismer, représentant chanteuses et chanteurs canadiens bien connus tels Madame Jean-Baptiste Leblond, Philéas Bédard, Vincent Ferrier de Repentigny et autres interprètes des chansons de notre terroir. L'ouvrage contient aussi en appendice une riche bibliographie des chansons populaires au Canada.

L'ouvrage de Barbeau, « *Chansons populaires du vieux Québec* », est en vente au bureau du Directeur des Editions, ministère des Mines et des Ressources, Ottawa, Ont., au prix de 25 cents l'exemplaire.



**FROM NEAR AND FAR**

Editor, *The Labor World*.

Sir: — Industrial production in Canada only recently recovered the 1929 level, and now there is the threat of another slump. In the Scandinavian countries recovery under Labor government was fairly quick, and their industrial production has been ranging from 30 to 36% above their 1929 levels. In Britain, it has been ranging from 22 to 26% above 1929 for some time. So if Canada is allowed to slip into another depression, it may be more devastating than the last.

C. M.

How is it that with a future prospect so dark and menacing the capitalists and their political henchmen remain so complacent? It has been said that a privileged class never estimated at their true value the forces making for their undoing. Since privileged classes appeared near the dawn of civilization, history has attested to that. The modern capitalists are perhaps more inclined to a fatalistic view of things than any previous privileged class. That is because capitalism is a kind of gamble, in which the bewildering come and go of fortune seems to be directed by occult powers. Moreover, the capitalists are a reigning, rather than a ruling, class. They do not control the business cycle, the depression phase of which has more and more assumed a catastrophic character. They don't try to understand the real causes of these periodical visitations. Why? One suspects that their influence arises from the feeling that the boom-crash movement of business is a necessary consequence of the capitalist system, and that it would be sacrilegious to examine the possibility of getting rid of the effects of a system by which they profit, and which it is therefore their duty to perpetuate in the interests of their children and their class. Among the capitalists, class consciousness is very strong, though, of course, it is anathema among mere workers.

The henchmen of the capitalist class also turn a blind eye to the root causes of depressions. If a party politician threw any real light on the matter, he would get no contributions from the central party funds at the next election! If a college professor endeavored to apply to sociology the fruitful scientific methods which have transformed physics, biology, etc., he would soon be told that his business was not to explore the truth, but concoct excuses for the existence of a parasitic class. If a professor of political economy tried to show that depressions were necessary outcomes of the mass of contradictions of capitalism, he would soon lack a salaried chair. The professors of political economy probably

hold the palm for self-stultification; they have turned their science into comedy, or become mere collectors of statistics without a purpose for such activity. The most devastating criticism on record was probably made by Prof. Leacock, teacher of orthodox economics at McGill University for forty years, who, after his retirement, said: "Orthodox economics throws about as much light on our present day problems as a glow-worm does."

C. McK.

Sir: — The Dominion Labor Department's budget for a family of five persons, on the basis of November prices, calls for an income of \$28.60 per week, or a rate of 60 cents an hour for a 48-hour week. The luxuries in this budget consist of 1 pound of prunes and 1 pound of dried apples per week.

So-called Fair Wage Boards set minimums far below that standard.

VERB SAP.

\*\*\*

Del Rosa, Calif., U. S. A.

Editor, *The Labor World*—

I read Bernard Rose's article on "Industry and Progress". It is my view that there will be some natural dissatisfaction so long as industry is on a basis that makes it seek natural for the owners to be a different group of persons from the actual workers in the particular plants.

If ownership were based strictly upon the act of production, and transferrable either by voluntary gift or by hour-for-hour exchange of services, and in NO other way; then the workers would be their own employers, working in partnership for themselves, as a group serving fellow workers as customers.

Then industry would automatically function to meet the needs of the people because the various workers would want to please each other, so that each would be pleased by the others. There would be no separate class of persons known as employers. The public officials would then be non-governing administrators of public affairs and have no need to intervene in industrial matters.

Genuine ethics and morality require that we humans learn to establish equal freedom for normal adults.

Sincerely,

VAUGHN BACHMAN BROKAW.

\*\*\*

Though the decline of the New York Times' index of business activity has been at a more rapid rate than after the financial crash of 1929, the depression in the United States is called a recession. Big business has started a gigantic propaganda

# What Are Railwaymen Doing About It?

By ROBT. HEWITT.

The Railway Workers of the United States, through the medium of the Railway Union Executives Association, and after a lengthy battle, have secured an agreement with the Railways, an agreement which has since been given the effect of law, and which provides for a substantial Retirement allowance or Pension for Railwaymen retiring from the service.

Some of the important features of the Agreement which has now become an Act of Congress, are: Railway service is computed upon the basis of the actual service performed for any railway in the United States, and is not confined to the particular railway upon which an employee may be employed at time of retirement. The pension fund is administered by an independent Government Board. Contributions from both employer and employee are collected by the Government and all pensions are paid out by the Government. The Railway Unions are regarded as Carriers, or employers and all employees of the Union are covered in the same manner as are the employees of the Railway. Earnings above \$300.00 per month are not taken into account in computing the amount of the pension.

At the time that an agreement was reached between the Railway Union Executives' Association the second Retirement Insurance Act passed by the United States Congress was being contested in the Courts, the first having been declared unconstitutional. However, it is a provision of the agreement that the validity of the Act based upon the agreement will not be questioned in the Courts.

It is not my purpose in this article to explain the Act in detail. Most of our readers are familiar with the provisions of the Act through reading our Trade Journals and Labor, suffice it to say that it is generally conceded that the fact that the administration of the Act is taken out of the hands of the employer entirely and can no longer be used as a club over the heads of the employees, to say nothing of the more generous pensions payable, makes the Act preferable to any pension regulations in force on any Railway in Canada.

I think it might truthfully be said that prior to the enactment of the Railway Retirement Act by the United States Congress, the Canadian National Railways had the best Railway Pension Regulations in North America. Since that time the Canadian Pacific Railway Pension regulations have been considerably improved, and in directing attention through this article to the advances that have been made by the workers in Pension Legislation on the United States Railways it is not with any desire to belittle the efforts that have been made in Canada or the results obtained through such efforts.

My purpose in dealing with this matter is to point out that there were ten separate resolutions submitted to the recent convention of the Trades and Labor Congress, from ten different railway unions in various parts of Canada, all seeking Railway Retirement Insurance legislation in Canada. These resolutions were mostly asking the Congress to initiate such legislation. One resolution, however, merely authorized the Congress Executive to work in co-operation with the Railway Unions when so requested, and this was adopted as the covering resolution. Therefore, the Congress now stands instructed to assist the Railway Unions upon request, hence the caption of this article, "What are the Railwaymen doing about it?" Where are the unions that submitted the resolutions?

Following is the resolution referred to and which is reproduced here as a matter of information to those who believe that an early effort should be made to improve the present railway pension regulations in Canada.

"Whereas, for several years the employees of Canadian Railways have been endeavoring to obtain a fair and equitable contributory system of old age retirement allowances; and,

Whereas, the two main railway systems in Canada have inaugurated different schemes, based on contributions from employee and employer, and some of the smaller systems have no scheme at all; and,

Whereas, the schemes now in effect are entirely inadequate to provide even an existence to the lower paid employees; and,

Whereas, pension allowance is not made to any employee who entered the service after forty years of age, under the C. P. R. scheme, and under the same scheme, no employee who re-entered the service after a strike is permitted to count service with the railway prior to the strike when establishing his "pension service," and furthermore, all employees who were over forty years of age on re-entering the service are debarred in participating in the scheme; and,

Whereas, there are several hundreds of employees of the Canadian Pacific Railway who will be debarred from pensions on this account; and,

Whereas, the contribution of the Canadian Pacific Railway can be terminated at any time under the rules; hence there is no permanency to the scheme; and,

Whereas, in the United States the Railway workers are more adequately provided for and protected under the Railroad Retirement Act recently enacted through the United States Congress; therefore, be it

Resolved, that the incoming Executive of the Trades and Labor Congress is hereby authorized and instructed to work in co-operation with the authorized representatives of the Standard International Railway Unions, upon request of such unions, with a view to securing legislation along the lines of the Railroad Retirement Act of the United States, keeping in mind the possibility of a demand on the part of said Railway Unions for its introduction at the next session of Parliament."

—From *The Federated Railwayman*.

to prove that it was caused by the government and the labor agitators. It is said high wages has ruined the country. If so, big business should be able to find prosperity in India or China.

The propaganda seeks to show that efficient big business is the Sacred Cow that gives all the milk, and that the American standard of living is so high

that workers and farmers rolling in the lap of luxury have lost their stamina. It would seem that American business efficiency and the American standard of living are not now able to speak for themselves. That indicates how the system is breaking down in the land where it is supposed to function at its best.

O. C.

**DEMANDEZ**  
**LA BIÈRE**  
POPULAIRE

**ASK FOR**  
THE POPULAR  
**BEER**

**MOLSON**

Brassée à Montréal  
depuis

**152 ANS**

Brewed in Montreal  
since

**152 YEARS**

## Paul Martin, M.P.

One of the Most Cultured and Youthful Members on the Government Side of the House. Splendidly Equipped by Training and Temperament to Deal With Social and Economic Problems.

By BERNARD ROSE.

It is seldom that one who is slightly over the age of thirty is written of biographically, unless he is an outstanding member of the community, because of his achievements in finance, industry, commerce, invention, the academic distinction he has won or the prominent part he takes in a movement concerned with human welfare. When the child of poor parents, by his own efforts and determination, wins very high scholastic and academic honors, he is entitled to the fullest meed of praise.

Canada is given credit for being a country that encourages its youth. The same applies to the United States with this difference, that educational facilities in the Dominion, because of its much smaller population, are not as largely available as they are in the country to the South. The young man or woman who succeeds in spite of financial or other handicaps in getting the best that our universities and colleges can give is deserving of the high regard in which they are held.

The House of Commons has had many brilliant young men enter its portals, but no one came as well endowed with high academic honors, intellect, and enthusiasm as Paul Joseph James Martin, who represents Essex East.

Mr. Martin was born on January 23rd, 1903, in the City of Ottawa. His parents, both French-Canadians, were very proud of Paul and confident that, be the obstacles what they were, he would overcome them and make a name for himself that would not only reflect credit upon his family, but his compatriots.

Young Paul took to study as eagerly as the average boy does to play, yet he was at no time self-conscious, and indulged in the same recreational pursuits as the youngsters who lived in the same vicinity. He early showed that he possessed a confidence and determination that are largely responsible for the success he achieved. He has a fine physique, which helped him to stand the strain during the many years he devoted himself to acquiring the education and culture that marks him out as one of the best educated members of the House.

In his case his physique is aided by a very fine intellect. He is above medium height, broad-shouldered, and looks out upon the world with eyes that appreciate the seriousness of the problems with which the average person is confronted and seeks a solution. He has a charm of manner and impressive personality that has enabled him to make powerful and lasting friendships. He appreciates the good fortune of his party in having so distinguished a leader as the Right Honorable W. Lyon Mackenzie King.

Mr. Martin began his education at the Pembroke Separate School, following which he went to St. Alexander College, Ironside. He then entered St. Michael's College, affiliated with the University of Toronto. He then proceeded to the Harvard Law School, after which he attended Trinity College, Cambridge. Thus, several outstanding educational institutions conferred upon him the degrees of B.A., M.A., and LL.M. Although a very ardent student, he entered into the many activities of the several institutions that he attended. He also took a complete course at the Geneva School of International Studies, Geneva. At the University of Toronto he was President of Newman Hall; at St. Michael's College he was elected President of the Students Council. He was also a member of the Union Societies of Oxford and Cambridge Universities and Hart House of the University of Toronto.

He decided that the legal profession would give him the scope and opportunity to help his fellow men and progressively identify himself with the many movements, national and international, organized to promote human welfare.

In addition to the practice of law as head of the firm of Martin and Laird Windsor, Ontario, Mr. Martin has found time to act as a member of the Staff of Assumption College, which is attached to the University of Western, Ontario. He has taken a very warm interest in the League of Nations Society, and was the first President of the Border Cities Branch. He is also a member of the Council of the League of Nations Society in Canada, the

Institute of International Affairs, the Canadian Political Association and several others.

Being an able and eloquent speaker, his friends predicted, after he had concluded his studies, an eventful and successful public career. Being interested in social and economic problems, he has studied the writings of the foremost authorities in these fields.

His first incursion into the the political field was when he was asked to stand as a candidate for the Ontario Legislature at a by-election in 1928. Although his supporters were enthusiastic and devoted to him, he was defeated. His defeat did not in any way dampen his ardour, and he was satisfied that the experience he gained of public affairs, even at the early age of 25, was valuable, and could be used to advantage when he again stood as a candidate for the Legislature or Parliament.

In the seven years that elapsed from 1928 until 1935 he got additional information and became much better known to the citizens of the City in which he lived. His constituency is largely made up of men and women who belong to the working class. In deciding to send Paul to Parliament, they made a political investment that will bring them and their fellow citizens in other parts of the Dominion substantial dividends.

Although he has so far taken very little part in the debates of the House, since he wisely concluded that it would be best to learn something of its temper, complexion and usages, on the occasions that he did speak he won the warm appreciation of his colleagues to the right and left of the Speaker, as well as the members of the several groups. He joined with a member on the other side of the House, Mr. Denton Massey, in making a vibrant plea for the youth of the land. He has recently attended international conferences and took a very prominent part in the discussions. He has further shown his good sense in uniting himself in marriage with a very charming lady who, like her husband, won high honors in her chosen field. Mr. and Mrs. Martin make a splendid couple.

In the forthcoming Sessions of Parliament he will, his friends are satisfied, give a splendid account of himself and discuss with a sincerity that is unquestioned and convincing, the questions and problems submitted to Canada's most important Legislative Assembly.

Mr. Martin has ascended the first rungs of the political ladder, and his friends are satisfied that not many years will elapse before his fellow members, recognizing his ability, will urge him to take an ever increasing interest in public affairs, thus equipping himself for those responsibilities and honors which will come to him because of his labors and devotion to the well-being of his fellow citizens.

### SCIENCE PROVES UNION THEORY

It has long been the contention of the International Typographical Union and other organized labor bodies that shorter working hours were more productive, both for workers and for the management. Dr. Vernon P. Scheidt, a Baltimore psychologist, evidently was not so sure this contention was sound. Anyway he has just reported on the results of a three-year test and tells the American Association of Applied and Professional Psychology that he raised the efficiency of seventeen women machine operators and fifty-two male hand compositors at the Waverly Press from 15 to 40 per cent above an eight-hour day through reducing working hours to six.

Wonderful as this result must be regarded by the doctor and the colleagues, it appears he wasted a lot of time. Unionization of the plant would have accomplished in three weeks what it took him three years to prove. One comforting thought in connection with this "scientific" test is that even a non-union plant and non-union workers can be benefited by utilizing at least a part of union methods.

### LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration  
Le seul journal ouvrier bilingue  
au Canada  
Un médium national pour les ouvriers.  
MARCEL E. FRANCO  
Secrétaire de la rédaction — Secretary  
BEN. DROLET  
Gérant de la circulation — Manager



### The Labor World

Canada's Only Labor Bilingual Paper.  
A National Medium for the Workers.

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile,  
Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest,  
Montréal.

WE HAVE HELPED HUNDREDS TO OBTAIN positions as Letter Carriers, Postal Clerks, Customs Examiners, Clerks, and Stenographers, etc., and can help you. Write us for proof and free information. M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada.



J. Alderic Raymond • VICE-PRESIDENT

PLATEAU 0762

### AVENUE TAVERN

100% ORGANIZED

Light and Dark Ales and Lagers  
Special Parlor for Ladies  
1445 Bleury Street, MONTREAL  
Opposite Imperial Theatre

### SIMMONS

BEDS, SPRINGS, MATTRESSES

Built for sleep

Montreal, Toronto, Winnipeg,  
Vancouver

### AU SUJET DES SAISIES

Nous lisons dans les propos ouvriers du journal *Le Jour*, au sujet de l'Ordonnance émise par l'Office des salaires raisonnables, le passage suivant, qui mérite d'être apprécié par les lecteurs du *Monde Ouvrier* — dicté par Jules Riverin:

« Un passage de l'ordonnance attire mon attention: «Aucune retenue sur le salaire ne saurait être faite pour quelque cause que ce soit sans l'autorisation écrite de l'Office».

« J'aurais aimé qu'on mit, dans ce paragraphe, une clause relative aux saisies des salaires.

« Ces saisies sont de véritables retenues de salaires. S'il est vrai que, dans l'intention de l'Office, les émoluments décrets sont un strict minimum pour permettre à chacun de vivre, il ne devrait être permis, sous aucun prétexte, de saisir légalement un revenu à peine suffisant pour ne pas crever. N'est-ce pas logique ?

« Il peut arriver, il arrive souvent, qu'un pauvre diable, ayant des obligations de famille, soit obligé de s'endetter au cours de ces heures de famine. A force de chercher, il obtient un petit emploi. Il a tout juste ce qu'il faut pour subsister. Les créanciers réclament leur dû. Il est au regret de ne pas répondre à leur attente. Alors vient la lettre de l'avocat, puis le jugement, puis la saisie. On enlève par là le pain quotidien d'un homme qui a fait son possible. Est-ce juste? Evidemment non.

« Dès lors, il importe que la loi fixe le minimum d'un salaire insaisissable. Du moment qu'on dit minimum de vie, on dit en même temps obligation de ne pas toucher à cette pitance. C'est stricte justice. »

All Imperial products are manufactured in Canada by Canadian Workmen, at our six modern Refineries one of which is located at Montreal East.

## IMPERIAL OIL LIMITED



Our Leading  
Amusement  
Places

Dans nos  
Théâtres

## PALACE

NOW at popular prices

### "VICTORIA the GREAT"

with ANNA NEAGLE  
ANTON WALBROOK, H. B.  
WARNER, WALTER RILLA

Wondrous scenes in Technicolor

## CAPITOL

MYRNA LOY  
FRANCHOT TONE  
ROSALIND RUSSELL in

### "Man-proof"

You're Only Young Once  
with LEWIS STONE

## PRINCESS THEATRE

SECOND WEEK

Edward C. ROBINSON in  
"The Last Gangster"

with James Stewart, Rose Stradner  
Added Attraction

The JONES FAMILY in  
BORROWING TROUBLE

Wires and Cables—Telephone Apparatus—Fire Alarm and Police Signalling Systems—Radio Transmitting and Receiving Equipment.

Made in Canada by

**Northern Electric**

Plant and General Offices  
MONTREAL, P. Q.

## DOMINION BRIDGE CO.

Limited

Head Office and Works at  
LACHINE, P. Q.

Branch Works:

Amherst Ottawa Toronto  
Winnipeg Calgary Vancouver

## MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes



Tél. LANcaster 3858

### Salon de Fleurs St-Denis

1590, RUE SAINT-DENIS, (Edifice du  
Théâtre St-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs Floraux  
Escompte de 10% aux lecteurs du  
"Monde Ouvrier"

Mme J. Z. PILON. Rés. HARbour 7901